



refus de paiement pour dossier incomplet

Par **cristiclo**, le **06/06/2009** à **20:03**

Bonjour,

J'ai fait un crédit immobilier il y a 7 ans et souscrit une assurance.

Depuis plus de 6 mois, je souffre d'une infection aux poumons. De ce fait je ne travaille plus depuis 6 mois et peut-être plus !!!

J'ai donc voulu faire marcher mon assurance du crédit immobilier pour qu'elle prenne en charge mes loyers mais celle-ci refuse en disant que j'ai omis de leur signaler une opération du dos (ce qui m'avait été conseillé à l'époque par mon constructeur !!!) et que de ce fait suivant l'article L 113-du code des assurances, le contrat d'assurance est donc nul !

En ont-ils le droit sachant que ma maladie actuelle n'a rien à voir avec mon opération du dos
????

Merci beaucoup pour la réponse que j'attends avec impatience.

Cordialement.